

Une stratégie de placement en actions canadiennes qui cible les sociétés à grande capitalisation.

Les quatre principes de placement de Daniel Dupont

En plus de 20 ans de carrière en investissement et en recherche, M. Dupont n'a pas dérogé de sa philosophie de placement qui repose sur quatre principes de base.

Protéger le capital d'abord et avant tout	Investir dans d'excellentes entreprises	Faire preuve d'une patience infinie quant au prix	Ne pas tenter de prédire l'imprévisible
---	---	---	---

Démarche de placement

« Le portefeuille de qualité »

Le Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada vise la croissance du capital à long terme et investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

<p>Trouver d'excellentes entreprises</p> <p>↓</p> <p>Rendement du capital élevé</p>	<p>Analyser la durabilité de l'entreprise</p> <p>↓</p> <p>Les bénéfices seront-ils nettement supérieurs d'ici 5, 10, 15 ans?</p>	<p>Attendre une baisse de prix</p> <p>↓</p> <p>Faibles ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie disponible</p>
--	---	--

Daniel Dupont

Gestionnaire de portefeuille

Chez Fidelity depuis 2001



M. Dupont est gestionnaire de portefeuille des fonds suivants :

- Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
- Mandat privé Fidelity Valeur concentrée
- Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes
- Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD} (cogestionnaire)
- Fonds Fidelity Revenu mensuel (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Répartition de revenu (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Actions mondiales+ (fonds sous-jacent)

Détails sur le Fonds et paramètres de la stratégie

CATÉGORIE

Actions principalement canadiennes

CLASSIFICATION DU RISQUE

Moyen

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Daniel Dupont

DÉMARCHE DE PLACEMENT

Analyse fondamentale basée sur la sélection ascendante des titres

STYLE DE PLACEMENT

Valeur

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Axé sur les sociétés à grande capitalisation
Portefeuille concentré de 20 à 50 titres¹

Écarts sectoriels importants¹
Placements étrangers jusqu'à concurrence de 49 %

INDICE DE RÉFÉRENCE

Composé à 70 % de l'indice plafonné S&P/TSX 60 et à 30 % de l'indice S&P 500

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

\$ CA, \$ US, Catégorie de Société, Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}, série FNB

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada

Une approche de gestion visant à faire face à la volatilité du marché

Codes de fonds

	SÉRIE A ²			SÉRIE B	SÉRIE T5 ²			SÉRIE S5	SÉRIE T8 ²			SÉRIE S8	SÉRIE F	SÉRIE F5	SÉRIE F8
	FSD	FSR	FSR2	FSI	FSD	FSR	FSR2	FSI	FSD	FSR	FSR2	FSI	SF	SF	SF
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada	531	831	031	231	1539	1578	1653	1660	1654	1656	1659	1661	631	1662	1666

Symbole boursier

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada – série FNB

FCLC

- 1 Bien que la gestion du Fonds respecte habituellement ces contraintes, le gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de s'en écarter, ce qui pourrait ne pas être inclus dans la stratégie de placement du Fonds énoncée dans le prospectus.
- 2 Les options à frais de souscription différés (FSD, FSR, FSR2) ne sont plus offertes pour les nouveaux achats depuis la fermeture des bureaux le 31 mai 2022.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca)



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Un FNB est un fonds d'investissement qui se négocie sur une bourse de valeurs comme des titres individuels. La série FNB est une catégorie de titres offerte par un fonds commun de placement traditionnel dont le placement est prévu aux termes d'un prospectus simplifié et d'un aperçu du FNB. Toutefois, contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB sont cotés sur une bourse de valeurs au même titre qu'un FNB. Les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels sont achetés et vendus par l'intermédiaire de courtiers inscrits. En règle générale, les titres de série FNB peuvent être souscrits pour le compte d'un fonds commun de placement par des courtiers ou des courtiers désignés autorisés ou achetés directement du fonds commun de placement par ces courtiers ou courtiers désignés autorisés. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB sur une bourse de valeurs par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

L'indice plafonné S&P/TSX 60 comprend tous les constituants de l'indice S&P/TSX 60 (l'indice S&P/TSX 60 est un indice boursier de 60 grandes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto) et la pondération relative de chaque constituant est plafonnée à 10 %. L'indice S&P/TSX 60 est composé de titres à grande capitalisation et est structuré de façon à correspondre aux pondérations sectorielles de l'indice composé S&P/TSX.

L'indice S&P 500 est un indice largement reconnu qui regroupe les actions ordinaires de 500 sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle. Ils tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et les autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.

